

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-401 DU 8 OCTOBRE 2001

Portant approbation des états financiers du
Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural de l'Atacora (CARDER-
ATACORA) pour l'exercice clos au
31 décembre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

Vu la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et
fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence
de la République et des Ministères ;

Vu le Décret 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 7 mai 2001 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le Décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des
Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du
Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2001 ;

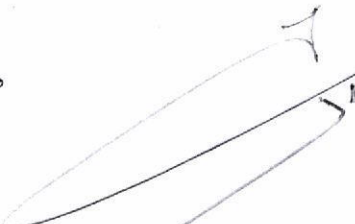
DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora (CARDER-ATACORA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2000, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

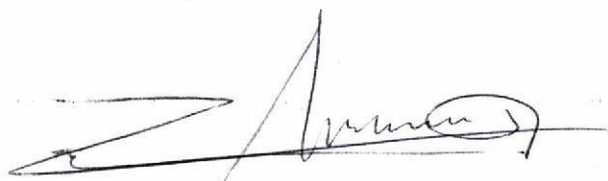
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,


Théophile NATA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
MAEP 4 Autres ministères : 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1